# SI UN HOMME ENTRE EN ISLAM LE DERNIER JOUR DU RAMADAN, DOIT-IL VERSER ZAKAT AL-FITR ?

Publié par Cheikh Muhammad Al-Othaymin. Publié dans Zakat al-fitr

**Si un homme entre en Islam le dernier jour du Ramadan, doit-il verser zakat al-fitr ?**
Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin
majmou' fatawa wa rassail | Volume 18, page 259

**Question :**
**Si un homme entre en Islam le dernier jour du Ramadan, doit-il verser zakat al-fitr ?**

**Réponse :**

Oui, il est obligatoire pour lui de verser la zakat al-fitr car il fait partie des musulmans. Et Il est rapporté dans le hadith d'Ibn Omar (رضي الله عنهما) que le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a prescrit la zakat al-fitr comme étant un sa' de dattes ou d'orge pour l'homme et la femme, l'homme libre et l'esclave, le jeûne et la personne âgée parmi les musulmans.

[Fin de la réponse de Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com